

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

#### Nom commercial du produit/désignation

204110WEISS AAROPUR FINISH 204A  
UFI: WHJ0-10HK-800K-U6RX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Aarolac AG  
Suhrenmattengässli  
5036 Oberentfelden  
Suisse

#### Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) info@aarolac.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : +41 44 251 51 51  
Disponible uniquement pendant les heures de bureau  
+41 145 Numéro abrégé  
Ce numéro est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

|               |                                                                                          |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 3  | H226 Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| Skin Irrit. 2 | H315 Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| Eye Irrit. 2  | H319 Provoque une sévère irritation des yeux.                                            |
| STOT RE 2     | H373 Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur. |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



GHS02 GHS07 GHS08

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

|      |                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                            |
| H373 | Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur. |

#### Conseils de prudence

|             |                                                                                                                                              |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P210        | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260        | Ne pas respirer les vapeurs.                                                                                                                 |
| P370 + P378 | En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.                                                                  |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.                                                                                        |

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

xylène

#### Informations supplémentaires sur les dangers

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EUH208 | Contient Fettsäuren, C18-ungesät., Trim, Fettsäuren, Talloel-, Verbindu, Mélange de $\alpha$ -3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène) et $\alpha$ -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- $\omega$ -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène). Peut produire une réaction allergique. |
| EUH211 | Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Acrylat.

#### Composants dangereux

| n°CAS<br>N°CE<br>Numéro d'index         | Nom de la substance<br>Numéro d'enregistrement REACH<br>Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | pds %       |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1330-20-7<br>215-535-7<br>601-022-00-9  | <b>xylène</b><br>01-2119488216-32-xxxx<br>Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / Acute Tox. 4 H312 / Skin Irrit. 2 H315 / Eye Irrit. 2 H319 / Acute Tox. 4 H332 / STOT SE 3 H335 / STOT RE 2 H373                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 12,5 < 20,0 |
| 123-86-4<br>204-658-1<br>607-025-00-1   | <b>acétate de n-butyle</b><br>01-2119485493-29-XXXX<br>Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336 / EUH066                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5,0 < 10,0  |
| 108-65-6<br>203-603-9<br>607-195-00-7   | <b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b><br>01-2119475791-29-xxxx<br>Flam. Liq. 3 H226 / STOT SE 3 H336                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5,0 < 10,0  |
| 64742-95-6<br>265-199-0<br>649-356-00-4 | <b>Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.; Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié</b><br>01-2119455851-35-xxxx<br>Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / STOT SE 3 H335 / STOT SE 3 H336 / Aquatic Chronic 2 H411 / EUH066 | 1,0 < 2,5   |
| -<br>400-830-7<br>607-176-00-3          | <b>Mélange de <math>\alpha</math>-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-<math>\omega</math>-hydroxypoly(oxyéthylène) et <math>\alpha</math>-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-<math>\omega</math>-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)</b><br>Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411                                                                                                                                 | 0,1 < 0,5   |
| 147900-93-4<br>604-612-4<br>-           | <b>Fettsäuren, C18-ungesät., Trim</b><br>05-2114084696-34-0000<br>Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0,1 < 0,5   |
| 85711-55-3<br>288-315-1<br>-            | <b>Fettsäuren, Talloel-, Verbindu</b><br>05-2114083514-49-0000<br>Skin Sens. 1A H317 / Eye Dam. 1 H318 / STOT RE 2 H373                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,0 < 0,1   |

#### Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**Protection individuelle du premier sauveteur**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre, brouillard, (eau)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour la rétention**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

**Pour le nettoyage**

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Utiliser des outils pare-

étincelle. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8.

Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

#### **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition.

Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites au poste de travail**

| n°CAS      | Nom de la substance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Source | Long terme /court terme<br>(Spitzenbegrenzung) |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------|
| 1330-20-7  | xylène                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | -      | 220 / 440 ( - ) mg/m <sup>3</sup>              |
| 123-86-4   | acétate de n-butyle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | -      | 240 / 720 ( - ) mg/m <sup>3</sup>              |
| 108-65-6   | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | -      | 275 / 275 ( - ) mg/m <sup>3</sup>              |
| 64742-95-6 | Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.; Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié | -      | 525 / - ( - ) mg/m <sup>3</sup>                |

#### **Indications diverses**

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme

court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

#### **Valeurs limites biologiques**

| n°CAS     | Nom de la substance | Source | Valeur/<br>Matière d'analyse |
|-----------|---------------------|--------|------------------------------|
| 1330-20-7 | xylène              | BAT    | 2 g/l / Urin                 |

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Protection individuelle**

#### **Protection respiratoire**

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### **Protection des mains**

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374

#### **Protection de la peau**

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### **Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique                                         | Liquide                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Couleur                                               | transparent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Odeur                                                 | caractéristique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| pH à 20 °C                                            | non déterminé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 124 °C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                       | Source: acétate de n-butyle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Point éclair                                          | 24 °C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| inflammabilité                                        | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Limite inférieure d'explosivité à 20°C                | 0,7 Vol-%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                       | Source: Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.; Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié |
| Limite supérieure d'explosivité à 20°C                | 10,8 Vol-%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                       | Source: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Pression de vapeur à 20°C                             | 2 mbar                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Densité de vapeur relative                            | non applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Densité à 20 °C                                       | 1.3 kg/l                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Solubilité dans l'eau à 20°C                          | pratiquement insoluble                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                 | voir rubrique 12                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Température d'auto-inflammation                       | 333 °C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                       | Source: acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| La température de décomposition                       | non déterminé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Viscosité, cinématique à 20 °C                        | 1 192,08 mm²/s                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Viscosité, dynamique à 20 °C                          | 1 500 mPas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| caractéristiques des particules                       | non applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## 9.2 Autres informations

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| Teneur en corps solides | 65.8 % |
| teneur en solvant       | 32.9 % |
| Teneur en eau           | 0 %    |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix: (dermique) 7 501,313 mg/kg

ATEmix: (par inhalation (vapeurs)) 75,013 mg/L

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les expositions respiratoires répétées ou prolongées risquent d'endommager le cœur.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

080111S - Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

#### Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Paint

#### Transport maritime (IMDG)

Paint

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|                                        |                                                                                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Transport par voie terrestre (ADR/RID) | 3                                                                                    |
|                                        | pour les unités <= 450 litres: Ces marchandises ne sont pas de la classe 3           |
| Transport maritime (IMDG)              | 3                                                                                    |
|                                        | pour les unités <= 450 litres: Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG Code |
| Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)  | 3                                                                                    |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| Transport par voie terrestre (ADR/RID) | III |
| Transport maritime (IMDG)              | III |
| Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)  | III |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

|                                        |                |
|----------------------------------------|----------------|
| Transport par voie terrestre (ADR/RID) | non applicable |
|----------------------------------------|----------------|

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**



204110WEISS  
Version 1.0

AAROPUR FINISH 204A  
Mise à jour 5 mars 2026

Date d'édition 5 mars 2026

Transport maritime (IMDG) non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**14.8 Informations complémentaires**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel: D/E  
Quantité limitée (LQ): 5 ltr  
Danger n° (code Kemler): 30

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS: F-E, S-E  
Quantité limitée (LQ): 5 ltr

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Quantité limitée (LQ): 10 Liter

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 03, 40

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

Valeur de COV: 438 g/l

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

**Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées**

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES  
Quantité 1: 5 000t; Quantité 2: 50 000t

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 33 %

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent travailler au contact du / être exposées au mélange seulement, s'il est garanti d'après l'évaluation des risques menée par un expert, que les activités auxquelles elles sont occupées et qu'avec les précautions mises en places, l'exposition n'est pas préjudiciable à la mère et à l'enfant.

Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

| Numéro d'enregistrement REACH | Nom de la substance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | n°CAS N°CE               |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 01-2119455851-35-xxxx         | Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.; Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié | 64742-95-6<br>265-199-0  |
| 05-2114084696-34-0000         | Fettsäuren, C18-ungesät., Trim                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 147900-93-4<br>604-612-4 |

|                       |                                     |                         |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| 05-2114083514-49-0000 | Fettsäuren, Talloel-, Verbindu      | 85711-55-3<br>288-315-1 |
| 01-2119475791-29-xxxx | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 108-65-6<br>203-603-9   |
| 01-2119485493-29-XXXX | acétate de n-butyle                 | 123-86-4<br>204-658-1   |
| 01-2119488216-32-xxxx | xylène                              | 1330-20-7<br>215-535-7  |

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

|        |                                                                                                                                                                          |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                                                                         |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                                                                                      |
| H312   | Nocif par contact cutané.                                                                                                                                                |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                                                                                                                                         |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                                                     |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                                                                     |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                 |
| H332   | Nocif par inhalation.                                                                                                                                                    |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                                                    |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                                                                                   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                                                       |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                                                                 |

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| Flam. Liq. 3  | D'après les données d'essais. |
| Skin Irrit. 2 | Méthode de calcul.            |
| Eye Irrit. 2  | Méthode de calcul.            |
| STOT RE 2     | Méthode de calcul.            |

### Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 LEP: Limite d'exposition professionnelle  
 VLB: Valeurs limites biologiques  
 CAS: Service des résumés chimiques  
 CLP: Classification, étiquetage et emballage  
 CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
 DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)  
 DNEL: Dose dérivée sans effet  
 EAKV: Catalogue européen des déchets  
 EC: Concentration efficace  
 CE: Communauté européenne  
 EN: Norme européenne  
 UE/CEE: Espace économique européen  
 IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses  
 IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
 ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
 Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
 ISO: L'Organisation internationale de normalisation  
 LC: Concentration létale  
 LD: Dose létale  
 MAK: Maximale Arbeitsplatzkonzentration  
 MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
 OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
 PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique  
 PNEC: Concentration prédite sans effet  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**



204110WEISS  
Version 1.0

AAROPUR FINISH 204A  
Mise à jour 5 mars 2026

Date d'édition 5 mars 2026

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

ONU: United Nations

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.